



**PRÉFECTURE  
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2023-202

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2023

# Sommaire

## **PREFECTURE - DCL / BRGE**

971-2023-08-18-00005 - Arrêté portant convocation des électeurs pour l'élection d'un juge consulaire (8 pages)

Page 3

971-2023-08-18-00006 - Arrêté portant convocation des électeurs pour l'élection de cinq juges consulaires (13 pages)

Page 12

PREFECTURE - DCL

971-2023-08-18-00005

Arrêté portant convocation des électeurs pour  
l'élection d'un juge consulaire



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation générale et des élections**

**Arrêté DCL/BRGE du 18 août 2023  
portant convocation des électeurs pour l'élection d'un juge consulaire  
au tribunal mixte de commerce de Basse-Terre  
des 04 et 18 octobre 2023**

Le Préfet de la région Guadeloupe,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre Nationale du Mérite,

Vu le code du commerce et notamment les articles L.723-1 à L.723-4 ; R.723-1 et suivants ;

Vu le décret n° 74-198 du 26 février 1974 relatif à l'extension dans les départements d'outre mer des dispositions concernant les chambres de commerce et d'industrie et les tribunaux de commerce ;

Vu le décret n° 2017-554 du 14 avril 2017 fixant le nombre de juges et le nombre de chambres des tribunaux mixtes de commerce des départements d'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu le décret n°2022-1211 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif à l'élection des juges des tribunaux de commerce et au report exceptionnel des élections.

Vu l'arrêté préfectoral SG/BCI du 07 février 2023 portant délégation de signature à monsieur Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe - administration générale - ordonnancement secondaire - permanence ;

Vu l'arrêté SG/BCI du 09 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur MÉNASSI Rémy, directeur de la citoyenneté et de la légalité;

Vu la liste électorale des électeurs pour les élections des juges consulaires ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le collège électoral du tribunal mixte de commerce de Basse-Terre est composé :

- des membres élus de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre de métiers et de l'artisanat ;
- des juges en exercice du tribunal mixte de commerce de Basse-Terre ;
- des anciens juges du tribunal mixte de commerce ayant exercé ses fonctions pendant au moins six ans et n'ayant pas été réputé démissionnaire.

Le collège électoral est appelé à voter afin de pourvoir **un siège vacant**.

Le vote aura lieu par correspondance, dès réception du matériel :

- **pour le premier tour : au plus tard mercredi 04 octobre 2023** (plis parvenus à la préfecture le 04 octobre 2023 à 18h00).

- **pour le deuxième tour : au plus tard mercredi 18 octobre 2023** (plis parvenus à la préfecture le 18 octobre 2023 à 18h00).

## **Article 2 :**

Les candidatures aux fonctions de juge consulaire du tribunal mixte de commerce sont déclarées au préfet. Les déclarations de candidature doivent être effectuées par écrit et signées par le candidat lui-même ou par un mandataire au moyen d'un formulaire spécifique.

Les déclarations de candidature sont recevables sur rendez-vous, au bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture selon le calendrier suivant :

<b>Pour le 1<sup>er</sup> tour</b>	
Mercredi 13 septembre 2023.	de 08h30 à 12h00
Jeudi 14 septembre 2023.	de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Vendredi 15 septembre 2023.	de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

La prise de rendez-vous s'effectue par téléphone au **05 90 99 39 39** ou **06 90 33 06 66** du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 ou par courriel : [elections-bage@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:elections-bage@guadeloupe.pref.gouv.fr).

Les dates de réception pour les déclarations de candidature du second tour seront communiquées ultérieurement.

Le préfet enregistre les candidatures et en donne récépissé. Il refuse celles qui ne sont pas assorties de la déclaration exigée et qui ne remplissent pas les conditions prévues au troisième alinéa de l'article R.723-6 du code de commerce. Il avise les intéressés du refus par écrit avec mentions des voies de recours.

Aucun retrait ou remplacement d'une candidature n'est accepté après son enregistrement.

## **Article 3 :**

En application des articles R 723-7 et R 723-10 du code de commerce, le matériel électoral sera transmis par les services de la préfecture aux électeurs.

Les candidats qui le souhaitent peuvent faire envoyer leurs bulletins de vote par la préfecture en même temps que les enveloppes de scrutin et d'acheminement des votes. A cet effet, ils devront remettre à la préfecture, leurs bulletins en quantité suffisante pour assurer deux tours de scrutin, au plus tard le **vendredi 15 septembre 2023 à 12 heures**.

Les bulletins de vote des candidats doivent être imprimés sur papier blanc et ne peuvent dépasser le format de 148 mm X 210 mm (format « paysage » ou « portrait »).

Ils doivent comporter **uniquement** les mentions suivantes :

- le nom de juridiction ;
- la date de dépouillement du scrutin : **05 et 19 octobre 2023** ;
- le nom et prénom du ou des candidats.

#### **Article 4 :**

Chaque électeur peut voter à l'aide :

- d'un bulletin qu'il rédige lui-même ;
- de l'un des bulletins imprimés envoyés par certains candidats après l'avis de la commission prévue à l'article L.723.13.

Ce bulletin imprimé peut être modifié de façon manuscrite. Chaque électeur ne met sous enveloppe qu'un seul bulletin. Le nombre des candidats désignés par chaque électeur sur son bulletin doit être égal ou inférieur à celui des juges à élire. Les suffrages exprimés en faveur des personnes dont la candidature n'a pas été enregistrée et affichée conformément aux dispositions de l'article R.723-6 ne sont pas comptés lors du recensement des votes.

Pour chaque tour de scrutin l'électeur place son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale et place cette enveloppe dans l'enveloppe d'envoi prévue pour le tour de scrutin considéré. Il adresse par voie postale uniquement cette deuxième enveloppe au préfet sous pli fermé.

#### **Article 5 :**

La commission d'organisation des élections procédera aux opérations de dépouillement et de recensement des votes du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, **le jeudi 05 octobre 2023 à 15h00**, dans les locaux du tribunal mixte de commerce de Base-Terre sis à 97100 BASSE-TERRE - 4 Boulevard Félix Eboué – Bibliothèque du tribunal judiciaire.

À l'issue de ses travaux, les résultats seront proclamés publiquement par le président de la commission d'organisation des élections. La Liste des candidats élus sera immédiatement affichée au greffe du tribunal de commerce.

Seront déclarés élus les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Si aucun candidat n'est élu ou s'il reste des sièges à pourvoir, le président déclarera qu'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, dont les opérations de recensement des votes et de dépouillement des votes se tiendra dans les locaux précités du tribunal mixte de commerce, **le jeudi 19 octobre 2023 à 15h00**.

#### **Article 6 :**

Le Secrétaire général de la préfecture, la présidente du tribunal judiciaire de Basse-Terre sont chargés, chacun en ce qui le ou la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs et sur le site Internet de la préfecture.

*Basse-Terre, le 18 août 2023*

Pour le préfet et par délégation

le Secrétaire général de la préfecture

  
Maurice TUBUL

*Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. De même, il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Adresse postale : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97 100 – BASSE-TERRE  
STANDARD : 05 90 99 39 00 – SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi : 8h – 12 et 14h – 17h - mercredi et vendredi : 8h – 12h

**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE BASSE-TERRE**  
**LISTE DES ELECTEURS 2023**

N°	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	NOM DE L'ENTREPRISE	SIREN	ADRESSE	COMMUNNE
<b>MEMBRES ELUS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE</b>								
1	LE METAYER	Pascal	06/11/1972	Saint- Claude	VOLCANO PARK	513 017 095	20 Rue Baudot	BASSE-TERRE
2	ANSELME	Laure	20/06/1987	Basse-Terre	KAURI CONSEIL	837 565 423	Rue Henri Longueau 1 lot les Bannaniers	CAPESTERRE BELLE-FAU
3	SALLOUM	Mickael	06/11/1985	Pointe-à- Pitre	CITY CAR	791 655 012	12 lot Rostand Saint-Phy	SAINT-CLAUDE
4	MADI	Anthony	23/09/1979	Saint- Claude	MAK3 (SARL)	803 914 027	30 rue du cours Nolivus	BASSE TERRE
<b>MEMBRES ELUS DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT</b>								
5	RAMASSAMY	Jean-Yves, Joël	25/12/1958	Pointe-à- Pitre	COOPERATIVE DES PROFESSIONNELLES DE L'AUTOMOBILE	442.620.514	3 Cité Changy	CAPESTERRE BELLE-FAU
6	DARLY	Nadine	12/08/1970	Basse-Terre	HABITAT CARAIBES	440.482.941	Gery	VIEUX-HABITANTS

LAOT Banniers (pas sur ce tableau)

B

M OH

He  
He  
He

# TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE BASSE-TERRE

## LISTE DES ELECTEURS 2023

7	DESCOTEAUX	Juliette	13/08/1962	Pointe-à-Pitre	SOCIETE DESCOTEAUX ET FILS	350.144.457	Rue Saint Cyr PAGESY	POINTE-NOIRE
8	LASSERRE	Franck, Darius	19/12/1960	Basse-Terre	SERVICE SECOURS	334.255.379	Rue Général Delacroix	TROIS-RIVIERES
9	BREGMESTRE	Marie- Hélène, Vincent	19/07/1967	Pointe-à-Pitre	LES MAINS D'OR	531.672.160	101 Résidence Mateliane L'Aiguille	GOYAVE
10	GUILLAUME	Mike	03/03/1990	Trois-Rivières	CARIBBEAN TOUCH COMMUNICATION	827.495.862	37 Rue Gambetta	CAPESTERRE BELLE-EAU

### JUGES EN EXERCICE

11	TARQUIN	Hugues	08/06/1956	TROIS-RIVIERES	Id maquillages	831970116	Che Lovelasse	TROIS-RIVIERE
12	DAMOISEAU	Pierre - Louis, Joseph	01/11/1966	SAINT-CLAUDE	ASSURANCES DAMOISEAU SARL	484269451	3, rue Maurice Marie-Claire	BASSE-TERRE
13	SARGENTON-CALLARD	Harry, Marie, Jacques	18/11/1956	BASSE-TERRE	DISTILLERIE BOLOGNE SOCIETE AGRICOLE	313088841	Rivières des Pères	BASSE-TERRE

2

NON

R

HE



## TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE BASSE-TERRE

### LISTE DES ELECTEURS 2023

ANCIENS JUGES								
14	SAINTE-LUCE	Pierre	16/12/1956	Terre-de-Bas	MANBANA	494 474 398	Petite-Anse	BOUILLANTE
15	GOMBAUD-SAINTONGE	Franck, Rony	14/05/1965	SAINT-CLAUDE	Ody	338566847	26 Rue du cours Nolivos	BASSE-TERRE
16	DE COURTEMANCHE DE LA CLEMENDIERE	Serge	17/08/1962	POINTE-A-PITRE	Roc securité	453467524	Rte de l'usine de Marquisat	CAPESTERRE-BELLE-EAU
17	GAMIETTE	Patrick	26/11/1971	POINTE-A-PITRE	Patroger invest caraibes	830799482	Centre commercial le village de Jarry Bat 6 62 bd de la pointe	BAIE MAHAULT
18	GUILLOD	Georges	07/05/1960	SAINT-CLAUDE	Auto maintenance	429825110	ZA des pères Blancs	BAILLIF
19	HATIL	Fred	06/06/1954	BALLIF	Villa caprice	828835306	Fond Bugenot Cadet	BAILLIF

  
 NON J & He   
 RPP

## TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE BASSE-TERRE

### LISTE DES ELECTEURS 2023

20	LAQUITAINE	Eric	24/09/1962	CELESTINE	Le phoenix	424847390	3 Rue victor schoelcher	BASSE-TERRE
21	RAMILLON	Annick	16/11/1959	POINTE NOIRE	Société d'exploitation commerciale de le Reberdière	310058441	Section guyonneau	POINTE-NOIRE
22	APAT	Alain	15/03/1962	SAINT-DIDIER		414565036	Parnasse che des gommiers	SAINT-CLAUDE
23	AUGUSTIN	Max	17/05/1938	GOURBEVRE	Press net	347690216	Angle des rues du Dr Pitat et Delrieu	BASSE-TERRE
24	CHARLERY	Jean-Luc, Emile	22/05/1960	TROIS-RIVIERES	AUX MULTIPLES PETITS PRIX	394557375	29 avenue Paul Lacavé	CAPESTERRE-BELLE-EAU

B

MM

Ja

He

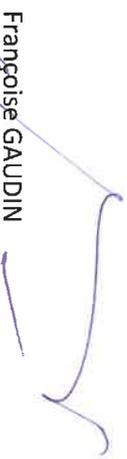


# TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE BASSE-TERRE

## LISTE DES ELECTEURS 2023

Validée le 13/07/2023

Françoise GAUDIN  
Juge Chargé de la Surveillance du Registre du Commerce et des sociétés



Simon Vainqueur  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

*Simon Vainqueur*

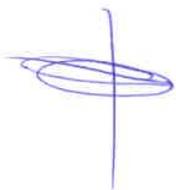
Harry SARGENTON-CALLARD  
Juge



Romain BOUZID  
Le secrétaire



Philibert MOUEZA  
Représentant du président de la chambre de Commerce et d'Industrie



*Bour de préfet et par delu gatum*  
*Le chef du grece*  
*Renelle RUTIL - RITEREPONT*

PREFECTURE - DCL

971-2023-08-18-00006

Arrêté portant convocation des électeurs pour  
l'élection de cinq juges consulaires



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation générale et des élections**

**Arrêté DCL/BRGE du 18 août 2023  
portant convocation des électeurs pour l'élection de cinq juges consulaires  
au tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre  
des 04 et 18 octobre 2023**

Le Préfet de la région Guadeloupe,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre Nationale du Mérite,

Vu le code du commerce et notamment les articles L.723-1 à L.723-4 ; R.723-1 et suivants ;

Vu le décret n° 74-198 du 26 février 1974 relatif à l'extension dans les départements d'outre mer des dispositions concernant les chambres de commerce et d'industrie et les tribunaux de commerce ;

Vu le décret n° 2017-554 du 14 avril 2017 fixant le nombre de juges et le nombre de chambres des tribunaux mixtes de commerce des départements d'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu le décret n°2022-1211 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif à l'élection des juges des tribunaux de commerce et au report exceptionnel des élections.

Vu l'arrêté préfectoral SG/BCI du 07 février 2023 portant délégation de signature à monsieur Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe - administration générale - ordonnancement secondaire - permanence ;

Vu l'arrêté SG/BCI du 09 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur MÉNASSI Rémy, directeur de la citoyenneté et de la légalité;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le collège électoral du tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre est composé :

- des membres élus de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre de métiers et de l'artisanat ;
- des juges en exercice du tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre ;
- des anciens juges du tribunal mixte de commerce ayant exercé ses fonctions pendant au moins six ans et n'ayant pas été réputé démissionnaire.

Le collège électoral est appelé à voter afin de pourvoir **trois sièges vacants et pour le renouvellement du mandat de deux juges consulaires.**

Le vote aura lieu par correspondance, dès réception du matériel :

- **pour le premier tour : au plus tard mercredi 04 octobre 2023** (plis parvenus à la préfecture le 04 octobre 2023 à 18h00).

- **pour le deuxième tour : au plus tard mercredi 18 octobre 2023** (plis parvenus à la préfecture le 18 octobre 2023 à 18h00).

### **Article 2 :**

Les candidatures aux fonctions de juge consulaire du tribunal mixte de commerce sont déclarées au préfet. Les déclarations de candidature doivent être effectuées par écrit et signées par le candidat lui-même ou par un mandataire au moyen d'un formulaire spécifique.

Les déclarations de candidature sont recevables sur rendez-vous, au bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture selon le calendrier suivant :

<b>Pour le 1<sup>er</sup> tour</b>	
Mercredi 13 septembre 2023.	de 08h30 à 12h00
Jeudi 14 septembre 2023.	de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Vendredi 15 septembre 2023.	de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

La prise de rendez-vous s'effectue par téléphone au **05 90 99 39 39** ou **06 90 33 06 66** du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 ou par courriel : [elections-bage@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:elections-bage@guadeloupe.pref.gouv.fr).

Les dates de réception pour les déclarations de candidature du second tour seront communiquées ultérieurement.

Le préfet enregistre les candidatures et en donne récépissé. Il refuse celles qui ne sont pas assorties de la déclaration exigée et qui ne remplissent pas les conditions prévues au troisième alinéa de l'article R.723-6 du code de commerce. Il avise les intéressés du refus par écrit avec mentions des voies de recours.

Aucun retrait ou remplacement d'une candidature n'est accepté après son enregistrement.

### **Article 3 :**

En application des articles R 723-7 et R 723-10 du code de commerce, le matériel électoral sera transmis par les services de la préfecture aux électeurs.

Les candidats qui le souhaitent peuvent faire envoyer leurs bulletins de vote par la préfecture en même temps que les enveloppes de scrutin et d'acheminement des votes. A cet effet, ils devront remettre à la préfecture, leurs bulletins en quantité suffisante pour assurer deux tours de scrutin, au plus tard le **vendredi 15 septembre 2023 à 12 heures**.

Les bulletins de vote des candidats doivent être imprimés sur papier blanc et ne peuvent dépasser le format de 148 mm X 210 mm (format « paysage » ou « portrait »).

Ils doivent comporter **uniquement** les mentions suivantes :

- le nom de juridiction ;
- la date de dépouillement du scrutin : **05 et 19 octobre 2023** ;
- le nom et prénom du ou des candidats.

#### **Article 4 :**

Chaque électeur peut voter à l'aide :

- d'un bulletin qu'il rédige lui-même ;
- de l'un des bulletins imprimés envoyés par certains candidats après l'avis de la commission prévue à l'article L.723.13.

Ce bulletin imprimé peut être modifié de façon manuscrite. Chaque électeur ne met sous enveloppe qu'un seul bulletin. Le nombre des candidats désignés par chaque électeur sur son bulletin doit être égal ou inférieur à celui des juges à élire. Les suffrages exprimés en faveur des personnes dont la candidature n'a pas été enregistrée et affichée conformément aux dispositions de l'article R.723-6 ne sont pas comptés lors du recensement des votes.

Pour chaque tour de scrutin l'électeur place son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale et place cette enveloppe dans l'enveloppe d'envoi prévue pour le tour de scrutin considéré. Il adresse par voie postale uniquement cette deuxième enveloppe au préfet sous pli fermé.

#### **Article 5 :**

La commission d'organisation des élections procédera aux opérations de dépouillement et de recensement des votes du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, **le jeudi 05 octobre 2023 à 10h00**, dans les locaux du tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre sis à 97110 Pointe-à-Pitre – 21 place de la victoire - Greffe du tribunal de commerce.

À l'issue de ses travaux, les résultats seront proclamés publiquement par le président de la commission d'organisation des élections. La Liste des candidats élus sera immédiatement affichée au greffe du tribunal de commerce.

Seront déclarés élus les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Si aucun candidat n'est élu ou s'il reste des sièges à pourvoir, le président déclarera qu'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, dont les opérations de recensement des votes et de dépouillement des votes se tiendra dans les locaux précités du tribunal mixte de commerce, **le jeudi 19 octobre 2023 à 10h00**.

#### **Article 6 :**

Le Secrétaire général de la préfecture, le président du tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs et sur le site Internet de la préfecture.

*Basse-Terre, le 18 août 2023*

Pour le préfet et par délégation

le Secrétaire général de la préfecture



Maurice TUBUL

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. De même, il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Adresse postale : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97 100 – BASSE-TERRE  
STANDARD : 05 90 99 39 00 – SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE**  
**ELECTEURS AUX ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES 2023**

N°	CIV.	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	NOM DE L'ENTREPRISE	SIREN	ADRESSE	COMMUNE	1 <sup>er</sup> TOUR	2 <sup>e</sup> TOUR
----	------	-----	--------	----------------------	----------------------	---------------------	-------	---------	---------	-------------------------	------------------------

**MEMBRES ELUS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

1	Mme	ROCH ✓	Murielle	11/07/1970	Montpellier	ACACIAS ORTHOPEDIE	834 235 418	Belcourt centre médical les acacias	Baie-Mahaut		
2	M	VAITLINGON ✓	Camille	23/05/1958	Baie-Mahaut	SO BA TRAP	353 540 206	19 rue Alfred Lumière ZI Jarry	Baie-Mahaut		
3	M	APPATORE ✓	Kevin	31/05/1986	Les Abymes	KTPE	842 542 748	Dupuy	Baie-Mahaut		
4	M	MOULIN ✓	Ary	11/05/1967	Les Abymes	ENTREPRISE MOULIN	400 822 417	12 lot Dugazon Bourgogne	Les Abymes		
5	M	DEBY ✓	Johan	02/12/1988	Les Abymes	EURL JD TP	821 212 032	Rue des muscadiers section Guery	Anse-Bertrand		
6	M	TONTON ✓	Fédéric	27/12/1989	Pointe-à-Pitre	TONTON FREDERIC	753 072 487	Désert	La Désirade		
7	M	CLAVERIE CASTETNAU ✓	Michel	14/05/1952	Pointe-à-Pitre	SA DES SUCRERIES ET RHUMERIES DE MARIE- GALANTE	403 334 188	16 rue du nouveau Bercy	Grand-Bourg		

1

*Handwritten signature*

*Handwritten mark*

*Handwritten mark*

*Handwritten signature*

**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE  
ELECTEURS AUX ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES 2023**

8	M	LOUIS	✓	Christophe	23/11/1970	Saint-Claude	CARAIBE LOCATION INGENIERIE (SARL)	432 695 245	405 fond Boisseuf	Baie-Mahault		
9	M	ROMANOS	✓	Thierry	26/10/1963	Les Abymes	IMMOROMA	310 438 098	Résidence Pergola Plage du Gosier Bourg	Le Gosier		
10	M	LESUEUR	✓	Denis	06/03/1967	Pointe-à-Pitre	DOMAINE DE GRANDE ANSE RAINBOW GESTION CONSULT	539 200 550	Place de la Rénovation Tour secid 8e étage	Pointe-à-Pitre		
11	Mme	BOUCARD	✓	Christelle	03/01/1980	Les Abymes	RAINBOW GESTION CONSULT	899 538 177	21 rue des Hibiscus Bellevue	Petit Bourg		
12	M	BOURGUIGNON DOQUET	✓	Vanessa	22/03/1978	Villeneuve Saint Georges	CONSEIL TRANSITAIRE DEMENAGEMENT (SA)	482 011 335	27 lot ZAC de Dugazon	Les Abymes		
13	M	LOUISOR	✓	Patrick	21/04/1957	Pointe-à-Pitre	RAPID TRANSPORT INTER ILES	900 314 329	1504 résidence les Filaos Lacroix	Les Abymes		
14	Mme	SANCHEZ	✓	Karine	04/07/1968	Pointe-à-Pitre	AGENCE KSA	852 281 054	34 lot les colibris Convenance	Baie-Mahault		
15	M	LACOUR	✓	Frédéric	19/04/1971	Pointe-à-Pitre	ASSURANCES NICOLE LACOUR (SARL)	418 299 392	Rue Jean Gothland	Baie-Mahault		

2







**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE**  
**ELECTEURS AUX ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES 2023**

16	M	NAINAN	Rudy	23/01/1977	Saint-François	NR EVENTS	842 991 002	61 lotissement la Vallée D'or	Saint-François
17	M	VIAL-COLLET	Patrick	27/07/1959	Aix-Les-Bains	CREOLE BEACH	419 349 188	Poinde de la Verdure	Le Gosier
18	M	MORVAN	Tony	02/03/1969	Pointe-à-Pitre	TOUT NET NETTOYAGE INDUSTRIEL	419 290 036	35 morne Bunel	Les Abymes
19	M	KOURRY	Eric	26/10/1963	Pointe-à-Pitre	EXPRESS HANDLING ET MAINTENANCE	480 027 739	Zone de fret Aérogare Pole Caraïbes	Les Abymes
20	Mme	ANDRE	Myriam	10/11/1977	Pointe-à-Pitre	MAN' NETTOYAGE	521 365 114	62 Galerie de Houelbourg 1er étage ZI Jarry	Baie-Mahaut
21	Mme	MONPIERRE	Barbara	23/12/1983		LA POSTE	356 000 000	Houelbourg	Baie-Mahaut
22	M	CHAULET	Franck	23/08/1970	Saint-Claude	K'DO PARADISE	819345216	380 rue de la Chapelle	Baie-Mahaut
23	M	PELLECUIER	François	28/07/1962	Pointe-à-Pitre	ALEXIA	418 188 777	81 rue Schoelcher	Pointe à Pitre
24	M	FAYEL	Jacques	30/04/1965		ACORE	402 406 292	124 rue de la Chapelle	Baie-Mahaut

3

kon

PHH

✓

PPB



**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE**  
**ELECTEURS AUX ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES 2023**

25	M	MARILLAT	✓	Kieber	05/05/1994	Chartres	MKS ENTREPRISE (SAS)	818 537 664	67 rue Duchassaing	Le Moule		
26	M	MOUEZA	✓	Philibert	27/09/1957	Les Abymes	SARL BROYER BRICOLAGE	432 803 062	Bebel	Sainte-Rose		
27	Mme	LEVEILLE	✓	Christelle	02/10/1974	Grand-Bourg	MME CHRISTELLE (NÉE LEVEILLE)	419 903 638	Section Port Louis	Grand-Bourg		
28	Mme	EVRIILLUS	✓	Edithe	05/11/1958	Grand-Bourg	MME EDITHE (NÉE EVRIILLUS)	380 978 254	63 rue Lamartine	Pointe-à-Pitre		
29	M	FADDOUL	✓	Badi	11/09/1950	Pointe-à-Pitre	SECRET FREBAULT	829 393 362	9 rue Sadi Carnot	Pointe-à-Pitre		
30	M	VENUTOLO	✓	Victor	07/02/1962	Pointe-à-Pitre	VICVEN	453 507 410	Centre commercial Destreland	Baie-Mahaut		
31	M	CHABBAT	✓	Xavier	23/01/1977	Saint-Remy	OURA	433 318 367	Boulevard Marquisat de Houelbourg	Baie-Mahaut		
32	M	BLANDIN	✓	Bruno	07/10/1952	Pointe-à-Pitre	SAS BLANDIN	348204116	17 rue Achille René Boisneuf	Pointe-à-Pitre		
33	M	DESPOINTES	✓	Martin	29/09/1960	Les Abymes	AZUR CARAIBES (SARL)	348733718	ZA de Boisripeaux	Les Abymes		







**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE**  
**ELECTEURS AUX ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES 2023**

34	M	VIVIES	Guillaume	06/11/1966	Pointe-à-Pitre	VIVIES MATERIAUX	378 222 517	18 lot Beausoleil Deux Beausoleil	Baie-Mahault		
----	---	--------	-----------	------------	----------------	------------------	-------------	--------------------------------------	--------------	--	--

**MEMBRES ELUS DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT**

35	M	VAINQUEUR ✓	Simon, Giraudbert	11/08/1964	Les Abymes	LA BELLE ROUGE	812.034.734	53 B Lotissement de Belcourt	BAIE-MAHAULT		
36	M	DEFREL ✓	Patrick, Nicolas	06/12/1960	Capesterre de M/G	ETS DPN	343.971.008	33 Res Groupe Elsy Petit-Pérou	LES ABYMES		
37	M		Euloge, Dominique	11/03/1969	Morre-à-l'Eau	SYNERGIE TERRASSEMENT TRAVAUX PUBLICS	502.072.523	Belloc	SAINT-FRANCOIS		
38	M	DARIN ✓	Patrick, Gérard	10/10/1981	Grand-Bourg	MARIE GALANTES BITUMES	489.183.178	Folle Anse	GRAND-BOURG		
39	M	ASYC ✓	Passion, Jean-Marie	12/03/1967	Les Abymes	LE PAIN DE JEANNE	448.652.685	Mathurin	LE GOSIER		
40	Mme	KANCEL ✓	Alexandra, Thérèse	15/10/1985	Les Abymes	SOCIETE NOUVELLE RIVERA AUTO	415.219.948	Rte de la Riviera	LE GOSIER		

*Handwritten signatures and initials:*  
 KAN ✓  
 M/M  
 R  
 RP  
 J

**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE**  
**ELECTEURS AUX ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES 2023**

41	Mme	DECOUBA ✓	Marie- Céline	29/03/1981	Le Plessis Boucharde	LOC'UTIL GUADELOUPE	532.365.863	Rte du Gouffre Dubedou	SAINT-FRANCOIS	
42	Mme	AZOR ✓	Chantal, Nathalie	28/07/1970	Pointe-à-Pitre	EURL AC DECOR	481.693.943	51 Rue Becquere Imm. Tsalal	BAIE-MAHAULT	
43	Mme	BORATON Epse MENARD ✓	Sonia, Marie- Louise	07/01/1967	Pointe-à-Pitre	CAPSUL' MODE ET JOUVANCE	398.477.562	Ruelle des Aïnés Morne Vergain Immeuble Chataigne	LES ABYMES	
45	Mme	DESIREE ✓	Tania	10/06/1977	Les Abymes	PLAISIR BEAUTE	449.450.824	Rue des Roses Bat E1 Appt 33 Le Raizet	LES ABYMES	
46	M	FOY ✓	Gabriel, Charles	16/02/1970	Terre-de-Haut	PATISSERIE BOULANGERIE GABRIEL	789.862.208	18 Lot Agat Imm. Technopolis II ZI de Jarry	BAIE-MAHAULT	
47	M	HUBERT ✓	Gilbert, Patrick	13/02/1963	Capesterre Belle- Eau	SAGGIY'	790.302.350	Zac de Dorville	BAIE-MAHAULT	
48	M	JACOBY-KOALY ✓	Rony	11/10/1972	Pointe-à-Pitre	SARL CHAZ GRILL	750.073.082	Rte de Tamarin Chazeau	LES ABYMES	

*K.A.*

*M.P.H.*

*D*

*R.R.*

*[Signature]*

**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE**  
**ELECTEURS AUX ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES 2023**

49	M	JOURREAU ✓	Ange, Barbe	04/12/1959	Saint-Claude	SARL BIBI TRAITTEUR	481.400.661	Rue Ti Coq Guillaume David	LES ABYMES
50	M	PALMIER ✓	Dominique, Florent	10/10/1965	Pointe-à-Pitre	GEM'OR	438.740.474	CC La Baie Side Local N°10	LE MOULE
51	Mme	REINE ✓	Berthe, Aline	16/06/1967	Pointe-à-Pitre	OR COUTURE	519.613.921	404 Les Esses Duplex Raizet	LES ABYMES
52	Mme	RELMY- MADINSKA ✓ CALABRE	Magguy, Colette	08/03/1964	Les Abymes	ETOILE AUTOS	815.042.510	Rue des Artisans ZA du Débarcadère	PETIT-CANAL
53	Mme	SIOUNANDAN ELPHENOR ✓	Florentine, Micheline	17/10/1964	Port-Louis	LE BOUQUET DES ISLES	817.919.749	La Rocade 2 Grand Centre Commercial	LES ABYMES

**JUGES EN EXERCICE**

54	M	KAILL ✓	Alexandre	28/08/1976	SAINT-ETIENNE	KEAEXPERTS	828 765 701	1617 rue Henri Bequerel	BAIE-MAHAULT
55	M	ARNOUX ✓	David, Jacques,	26/07/1971	LES ABYMES	PREMIUM LOCATION	510 436 736	101, lot Houelbourg sur Mer	BAIE-MAHAULT

7






**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE**  
**ELECTEURS AUX ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES 2023**

		Emmanuel								
56	M	NOC	✓	Jacky, Gaëtan	07/08/1960	SAINTE-ANNE	VADEX	491 211 512	31, rue Henri Becquerel	BAIE-MAHAULT
57	M	MARTIN	✓	Francois- Xavier, Max, Michel	09/10/1983	POINTE-A-PITRE	FOVS SBH	810 317 768	7, rue Jean Jaurès	POINTE-A-PITRE
58	M	DAHAN	✓	Didier	17/07/1961	TONNEINS	CABINET DAHAN AUDIT	830 642 310	Plaisance – Morne Poirier	BAIE-MAHAULT
59	M	KOURRY	✓	Franck, Christophe	25/07/1967	POINTE-A-PITRE	SOCIETE CARIBEENNE DE DISTRIBUTION COMMERCIALE	391 987 054	Immeuble FRAMI ZI de Bergevin	POINTE-A-PITRE
60	Mme	HEBERT	✓	Hélène, Sylvie, Michèle	29/08/1965	PARIS	GROUPE LORET	303 121 834	Tour Sécid – 8 <sup>ème</sup> étage – Place de la Rénovation	POINTE-A-PITRE
61	M	MOUZA	✓	Loïc, Lionel	23/06/1949	LES ABYMES	SARL VERGAIN BOULANGERIE	753 242 270	Immeuble le Marché Conseil – Morne Vergain	LES ABYMES


**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE**  
**ELECTEURS AUX ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES 2023**

62	M	DEBY	Jérôme	02/08/1984	Les Abymes	SOCIETE DE TRAVAUX DE LA GUADELOUPE ET DE LA CARAIBES	529.649.428	Rue des Muscadiers Guery	ANSE- BERTRAND		
----	---	------	--------	------------	------------	---	-------------	-----------------------------	-------------------	--	--

**ANCIENS JUGES**

63	M	FADDOUL	Jocelyn	25/06/1944	POINTE-A-PITRE	New Store	310 048 905	50 b Rue Frébault	POINTE-A-PITRE		
64	M	BICHARA- JABOUR	Bernard, Jean, Michel	25/01/1960	POINTE-A-PITRE	LIQUORISTERIE MADRAS	328 876 198	Rue Freyssinet – ZI de Jarry	BAIE-MAHAULT		
65	M	BOULOGNE	Jean-Luc, Marie, Louis	06/11/1955	SAINT-CLAUDE	AUTO GUADELOUPE DEVELOPPEMENT	380 448 985	114 Rue Thomas Edison	BAIE-MAHAULT		
66	M	FORBIN	Jocël	09/05/1956	POINTE-A-PITRE	Bureau de service pour le développement des entreprises	330 455 320	2 Lot Monrepos – Bazin	LES ABYMES		
67	M	BOUTON	Arnold	28/02/1971	DIJON	ANTILLES LOC	451 443 253	175 Imp Morice - Saint-Félix	LE GOSIER		






**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE  
ELECTEURS AUX ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES 2023**

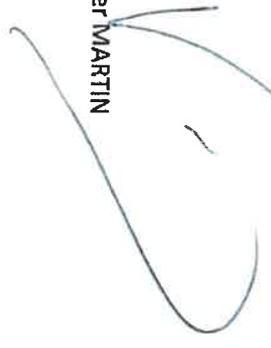
68	M	MOUEZA	Felix, Paul	23/06/1949	POINTE-A-PITRE	GORO BRICOLAGE	419 685 961	Section Goro	SAINT-FRANCOIS		
----	---	--------	-------------	------------	----------------	----------------	-------------	--------------	----------------	--	--

Validée le 12/09/2023

Alexandre GANTOIS

Juge Chargé de la Surveillance du Registre du Commerce et des sociétés

François-Xavier MARTIN  
Juge



Pierrette RUTIL-PIERREPONT  
Représentant le Préfet



Philibert MOUEZA  
Représentant du président de la chambre de Commerce et d'Industrie



10

Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
LA SECRÉTAIRE  
Frenuick



Le secrétaire  
Romain BOUZID

